

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juin 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À Mme MAZOYER Martine
Mme PICARD Patricia	À M. THOMAS Luc
M. ROBIN Christine	À Mme BRUNON Martine

Étaient absents :

M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Claude BONNEL	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 8 JUIN 2022

Charles ZILLIOX accueille les participants. Il explique qu'en tant que 1^{er} vice-président, il présidera la séance, en l'absence du Président empêché.

Jean-Louis POLETTI est désigné secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 18 MAI 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE RÉUNION

- Commission éducation, sensibilisation et action culturelle du 23 mai 2022 : Jean-Philippe PORCHEROT indique que, au cours de cette réunion, un point a été fait sur le budget relatif au programme d'éducation au territoire pour l'année 2021-2022. 10 000 € ont été obtenus via l'ASSE Cœur Vert et 2 500 € via le Département du Rhône. Il manque toujours 34 000 € de soutien régional. Pour l'année scolaire à venir, l'incertitude persiste concernant une aide régionale mais également concernant la poursuite du partenariat avec l'ASSE Cœur Vert compte tenu de la relégation de l'équipe de football en ligue 2. D'autres pistes sont à l'étude telles que la réponse à un appel à projet de l'ARS.

S'agissant des Aires terrestres éducatives qui ont concerné cette année 3 écoles, pour le futur, l'OFB veut traiter en direct avec les écoles. Le Parc viendra uniquement en accompagnement.

Pour les Rendez-vous de mon Parc, le premier temps à Chavanay vient de se terminer. Sur 10 jours, ce sont 12 temps d'animation qui ont eu lieu.

Du 1^{er} au 16 juillet, les Rendez-vous se tiendront à La Terrasse-sur-Dorlay puis ce sera au tour d'Échalas en septembre. Le 17 septembre, l'association Livre ensemble mènera une animation à Échalas. Martine MAZOYER, membre également de l'association Livre ensemble précise que ce sera en lien avec l'école de Bessey/Roisey qui présentera le livre sonorisé qui a été réalisé avec l'école. Une compagnie réalisera un spectacle de marionnettes avec des objets de récupération.

Jean Philippe PORCHEROT poursuit en indiquant que, pour 2023, les Communes retenues pour les temps forts des Rendez-vous de Mon Parc sont Farnay, Jonzieux et Condrieu.

Le Festival du cinéma solidaire fête ses 10 ans. 11 structures sont impliquées au total dans l'édition 2022 du Festival. Le thème retenu est la solidarité. Un court-métrage de 10 minutes sera diffusé en préalable à chacune des séances de cinéma. Le bal solidaire aura lieu en ouverture du festival qui se déroulera du 7 au 30 novembre.

Pilat Propre a fêté ses 40 ans cette année : 35 communes ont été impliquées avec 39 chantiers. Un chantier anniversaire a été organisé au Bessat par le Parc. Un séminaire Pilat Propre se tiendra avant le comité syndical du 05 octobre pour échanger sur la gestion des déchets.

La Commission a également statué sur la présence du Parc à différentes manifestations : Groseille et Ciboulette à Saint-Chamond le 4 septembre, La Fête est dans le Pré à Saint-Genest-Malifaux le 17 septembre et la Foire bio de Pélussin le 9 octobre.

Dans le cadre du projet de captation des savoir-faire, une convention avec le Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne est proposée. Ce point est à l'ordre du jour du Bureau.

Clermont-Ferrand et le Massif-Central candidatent pour que Clermont-Ferrand soit capitale européenne de la culture. À ce titre, des causeries ont été organisées dans les Parcs du Massif central dont une dans le Pilat (à Les Haies) qui portait sur le paysage et l'adaptation au changement climatique.

Charles ZILLIOX constate que beaucoup de choses se font et que le travail de cette commission permet la valorisation et la communication de ce que fait le Parc.

Ce compte-rendu n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

3 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Éducation au territoire – Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Le Parc du Pilat a mené l'an dernier une évaluation de sa politique éducative à destination des élèves des écoles primaires du Pilat et de ses villes-portes. Une rénovation de celle-ci est donc en cours. S'appuyant sur le manque de nature, renforcé par la crise sanitaire actuelle, le Parc du Pilat souhaite mener des actions afin de reconnecter les enfants du Pilat et des villes-portes du Parc au vivant, et, ainsi, renforcer les bienfaits pour leur santé et leur bien-être.

Pour cela, le Parc a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes à la suite d'une réponse favorable de leur part à l'appel à manifestation d'intérêt sur des actions d'éducation et de promotion en santé-environnement.

Une subvention de l'ARS de 50 % sur un budget de 30 000 € a été sollicitée.

Serge RAULT demande si cette subvention a pour objectif de compenser celle de la Région.

Sandrine GARDET lui répond que l'on espère toujours obtenir la subvention régionale pour les actions d'éducation en cours sur 2021 et 2022. Pour 2022-2023, il est préférable de composer avec un budget global à la baisse, même si l'idée n'est pas abandonnée de solliciter de nouveau la Région. Au lieu de s'élever à 45 000 €, on part donc sur un programme à hauteur de 30 000 € 15 000 € sont attendus via cet appel à projet, 10 000 € de l'ASSE Cœur Vert et 2 500 € du Département du Rhône. Les 2 500 € restants seront pris sur l'autofinancement du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante.

3.2 Édition d'une carte touristique de la destination Pilat

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Le Parc du Pilat travaille activement à l'affirmation du massif du Pilat en tant que destination propice au développement d'un tourisme durable.

Pour cela, le Parc du Pilat coordonne le partenariat entre acteurs engagés dans la promotion de ce tourisme. Depuis début 2021, le Parc est ainsi engagé dans une large concertation au travers des Assises du tourisme du Pilat. Ces temps d'échange visent à permettre l'affirmation d'une nouvelle stratégie de développement touristique à l'échelle Pilat.

Parmi les premières préoccupations exprimées par les acteurs, la refonte de la communication de la destination est apparue centrale. Ce point a été particulièrement mis en avant au vu des évolutions de fréquentation connues par le massif depuis la crise sanitaire du COVID.

Le Parc souhaite concrétiser cette intention de renouvellement de la communication de la destination autour d'un document emblématique : la carte touristique. Il prévoit donc une nouvelle édition de ce document en associant les partenaires locaux dont plus particulièrement l'Office de tourisme du Pilat.

Cette action se traduira concrètement par des prestations externes (création graphique, traduction, impression).

Le coût de cette action a été évalué à 30 000 € HT.

Le financement de ce projet d'investissement reposerait sur les soutiens suivants :

- La Région Auvergne - Rhône-Alpes pour 24 000 € (80%)
- Autofinancement du Parc pour 6 000 € (20%)

Charles ZILLIOX ajoute qu'à l'ère du tout numérique, il est important de conserver ce type de document.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3 Acquisition d'un appareil d'assèchement par électronique et installation d'une protection contre les infiltrations – Ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez

Martine MAZOYER présente ce dossier.

Le Parc du Pilat a terminé en 2021 une campagne de travaux d'un montant total de 440 000 € HT dans l'ancienne cellule de père chartreux, dont il est propriétaire sur la commune de Sainte-Croix-en-Jarez.

Depuis un an et malgré l'installation d'un système de ventilation et d'aération, il a été constaté plusieurs problèmes d'humidité : enduit qui se fissure et qui cloque, apparition de salpêtre et de fissures. Des absorbeurs d'humidité ont été installés pour diminuer provisoirement les effets néfastes de l'humidité sur les murs et plafonds.

Les mesures réalisées ont révélé une activité importante des champs électromagnétiques due aux nappes phréatiques situées sous le bâtiment. L'analyse des enduits dégradés a mis en évidence la présence de sels hygroscopiques qui favorisent le développement du salpêtre, en raison de l'eau stockée dans les murs. Ces observations permettent de confirmer la présence de remontées capillaires dites humidité structurelle.

Sur les conseils de l'architecte-maître d'œuvre des travaux de restauration, il est proposé d'installer un appareil d'assèchement par électronique qui va supprimer l'ensemble des remontées capillaires.

L'entreprise s'engage à suivre le processus d'assèchement entre 12 et 18 mois et garantit le résultat.

Par ailleurs, lors d'épisodes pluvieux, la fenêtre au fond du promenoir est sujette à des infiltrations. Afin de pallier ce problème, il est proposé d'installer une protection au dessus de la fenêtre extérieure.

Le montant de l'équipement et de cette installation est de 8 065 € HT ;

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 452 €
- Autofinancement du Parc : 1 613 €

Jean-Philippe PORCHEROT demande si ce dispositif est imposant.

Sandrine GARDET lui répond que non.

Marie VIDAL-CELARIER ajoute que c'est une boîte fermée avec divers composants qui sont gardés secrets et qui permettent d'inverser les champs électromagnétiques. L'inconvénient des absorbeurs d'humidité, installés provisoirement est qu'ils attirent l'eau.

Jean-Philippe PORCHEROT souligne que d'après la documentation fournie par l'entreprise, il sera nécessaire de faire un travail spécifique au niveau des enduits abîmés par l'humidité.

Marie VIDAL-CELARIER lui répond qu'effectivement, un travail de colmatage devra être fait avant de reprendre certains enduits.

Jean-Louis POLETTI demande si l'ermitage présente des enduits en ciment qui pourraient aggraver le problème d'humidité.

Sandrine GARDET lui répond que non.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à engager toutes les démarches pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ÉTIENNE

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Dans le cadre des appels à projet "Mémoires du XXI^{ème} siècle" de la DRAC, le Parc du Pilat est engagé dans un processus de captation et de conservation des savoir-faire rares mis en œuvre historiquement sur le territoire.

Cette démarche a été initiée, avec succès, sur les savoir-faire rubaniers des mécaniques Jacquard exploités sur le Haut Pilat et, en particulier, à Jonzieux.

Au-delà du savoir-faire rubanier, il existe de nombreux autres savoir-faire rares sur le territoire.

Dans le domaine du textile, on peut considérer que l'ensemble de la "filière textile" est représentée à partir de l'opération de moulinage jusqu'aux 4 productions traditionnelles qui caractérisent le Pilat et qui font son originalité : dentelle de Lyon, tissage grande largeur, tressage, rubanerie.

Des savoir-faire liés à des opérations spécifiques aux métiers textiles sont également présents (actifs ou inactifs) : la fabrication de peignes à tisser, le remettage, la broderie Cornely, l'ourdissage...

Hors du domaine textile, d'autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire : la fonderie au sable à Saint-Julien-Molin-Molette, fabrication d'armes de chasse et gravure de platines à Bourg-Argental...

On peut considérer que de nombreux autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire mais qu'ils sont, à ce jour, non identifiés parce que "dormants", c'est-à-dire plus exploités par leurs détenteurs.

Dans le cadre de l'appel à projet "Mémoires du XXI^{ème} siècle" 2021, le Parc du Pilat a acquis un logiciel développé par la société K-PROCESS qui permet de capter et de documenter très précisément des savoir-faire afin de faciliter leur transmission.

Il est proposé d'appliquer cet outil au maximum de savoir-faire identifiés afin de constituer un bloc de connaissances qui permettra :

- de conserver des savoir-faire appelés à disparaître à plus ou moins long terme ;
- à inclure ces savoir-faire dans les objectifs de valorisation des patrimoines du Pilat, en tant qu'objets immatériels, auprès du grand public ;
- d'interroger ces savoir-faire pour "rebondir" potentiellement sur de nouvelles activités à créer ou à développer.

Le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne, membre du Comité Scientifique constitué dans le cadre de l'appel à projet « Mémoires du XXI^e siècle », se montre très intéressé par la démarche qui répond, en partie, à certaines de ses préoccupations :

- Maintenir des collections matérielles vivantes avec la disparition progressive des détenteurs de savoir-faire sur certains métiers (métiers Jacquard, métiers à tresses,...),
- Formation des médiateurs à l'utilisation des matériels des collections,
- Alimentation en données du futur "micro-musée", numérisation des collections pour un accès du public aux collections du musée par internet.

Sachant que beaucoup d'activités présentées au musée correspondent à des activités ayant été présentes sur le territoire du Pilat (en particulier les activités textiles), il a été convenu de signer une convention de partenariat qui portera :

- de la part du Musée, sur la mise à disposition des matériels de collection et des compétences associées pour mettre en œuvre le processus de captation ;
- de la part du Parc du Pilat, sur la mise à disposition des résultats des captations pour l'usage du Musée.

Cette convention n'entraîne pas d'engagements financiers spécifiques pour aucune des parties.

Charles ZILLIOX souligne l'intérêt de ce partenariat qui va mettre en valeur le travail du Parc.

Sandrine GARDET ajoute que cela permet au Parc de créer un nouveau lien avec une ville-porte.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention et autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à la signer.

5 – NOTE D'INTENTION POUR LE PROJET « TOITS RESSOURCES »

Luc THOMAS présente ce point.

Présentation du projet :

Le contexte de changement climatique et la multiplication des sécheresses ont induit ces dernières années des difficultés, aussi bien techniques que financières, pour les éleveurs du territoire. Ces derniers ressentent le besoin de mettre en place des solutions de stockage d'eau pour l'adaptation des élevages aux contraintes climatiques. Des initiatives émergent ponctuellement pour permettre la sécurité en eau, mais elles peuvent également couvrir d'autres perspectives en termes d'adaptation au changement climatique, notamment via le développement d'énergies renouvelables.

Pouvant se décliner comme une action directe de la stratégie d'adaptation au changement climatique, le projet 'Toits Ressources' porterait sur l'accompagnement des éleveurs qui souhaitent rénover leur(s) toiture(s) pour :

- être équipées de système de récupération des eaux pluviales,
- être équipées de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques).

Les volumes d'eau récupérés lors des précipitations, estimés à quelques milliers de mètres cubes par an et par exploitation, apparaissent relativement faibles à l'échelle de l'écosystème, alors que ces volumes partent jusqu'à présent au tout à l'égout ou en fossé sans aucune forme de valorisation. Ces eaux récupérées seraient

utilisées pour l'abreuvement des animaux d'élevage et le nettoyage des locaux, voir pour la défense incendie des bâtiments isolés.

Genèse du projet :

Dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique et face à l'émergence de nombreuses initiatives sur le territoire, certains élus de la CCMP ont sollicité le Parc pour étudier la pertinence de telles solutions.

L'équipe du Parc (Adam Gibaud, Caroline Champailier et Annouk Dandalet (stagiaire au Parc jusqu'en août)) ont ainsi étudié ce sujet. Ce travail a porté sur :

- l'étude du contexte réglementaire de ces démarches,
- l'analyse de projets existants sur le Pilat et sur d'autres territoires,
- la rencontre de premiers agriculteurs pour comprendre les besoins et difficultés identifiables.

L'équipe du Parc a été appuyée par Monsieur Jérôme Crouzoulon, ancien exploitant et désormais technicien indépendant qui a apporté son expertise sur la qualité sanitaire de l'eau pour l'abreuvement du bétail. Cette première approche a permis de confirmer la faisabilité de tels projets.

Pour analyser l'intérêt des acteurs locaux pour cette approche, une réunion s'est tenue le 4 avril dernier et a regroupé une quinzaine de participants (éleveurs, élus et techniciens). Ce temps a permis de confirmer l'intérêt de ce sujet ainsi que de mieux identifier les idées et envies des éleveurs sur le territoire. D'autres retours d'éleveurs intéressés nous sont parvenus depuis.

Cette hypothèse semble donc pouvoir donner lieu à un projet aux contours détaillés ci-après.

Objectifs et stratégie sur le territoire :

Le projet « Toits ressources » viserait à accompagner le déploiement de quelques investissements pilotes par certains éleveurs du territoire. En effet les acteurs intéressés ont toutefois confirmé le besoin d'appui technique et financier pour aider ces solutions à émerger.

Le Parc apparaît légitime aux acteurs concernés pour apporter ce soutien.

En s'inspirant de l'expérience menée autour de la centrale villageoise photovoltaïque, une mobilisation du Parc dans ce projet permettrait d'ailleurs de pouvoir approfondir les différentes problématiques posées par ce type d'équipements à savoir :

- La gestion de la ressource en eau et la valorisation des eaux de pluie :

Le soutien à des projets expérimentaux pourrait permettre d'approfondir ce volet autour de 4 axes :

- o l'amélioration de l'autonomie en eau des éleveurs et la réduction des coûts liés à l'eau ;
- o l'impact de ces équipements sur les réseaux d'eau potable (économies générées, réduction des tensions lors des pics de consommation...)
- o l'incidence de la récupération de ces eaux de pluies sur les écosystèmes aquatiques de proximité ;
- o la possibilité de valoriser ces stockages pour la défense extérieure contre les incendies (DECI).

- les conditions techniques de mise en place de ce type d'équipement

La mise en place de ces solutions suppose notamment le désamiantage des toitures.

En effet, la moitié des agriculteurs intéressés sont concernés par des toitures anciennes en amiante ce qui ne leur permet pas de récupérer les eaux pluviales à des fins d'abreuvement.

- La combinaison « récupération des eaux » et « développement des énergies renouvelables » (solaire photovoltaïque ou solaire thermique)

L'intervention sur la toiture de bâtiments agricoles peut ouvrir des possibilités sur le volet « production d'énergie ». L'accompagnement de projets pionniers pourrait permettre de :

- o approfondir cette double approche et ainsi contribuer à la transition énergétique,
- o mesurer l'intérêt de cette solution dans la réduction de l'empreinte carbone territoriale,
- o analyser la réduction des coûts d'exploitation liés aux énergies pour les exploitants.

Il s'agirait d'approfondir les articulations techniques entre production d'énergie et récupération des eaux de pluie.

- Les conditions de bonne intégration paysagère de ces projets

Ce type de solution induit le déploiement d'équipements (citernes de stockage, panneaux solaires...) dont il s'agit de garantir la bonne intégration au lieu.

Moyens et calendrier à envisager :

Pour considérer au mieux les enjeux précisés ci-dessus, l'équipe du Parc propose de constituer un groupe pilote d'éleveurs dès l'automne 2022 à l'issue d'un appel à candidature.

Dans l'objectif du renouvellement de leurs toitures, les agriculteurs retenus pour ce groupe de travail pourraient être accompagnés au moyen de formations, d'études de faisabilité, de visites ...

Ce groupe de travail intégrerait des partenaires territoriaux concernés (EPCI, syndicats de rivières, Département, Région, chambres d'agriculture...).

Cet accompagnement supposerait :

- la mobilisation de moyens humains du Parc (Adam Gibaud et Caroline Champaillet) ;
- faire appel à d'autres partenaires (tels que M. Cruzoulon) pour nous renforcer sur les aspects techniques.

Le Parc pourrait mobiliser le soutien de différents partenaires dans le cadre de ce projet notamment :

- la Région Auvergne – Rhône-Alpes propose un dispositif d'aide à l'investissement sur le désamiantage des toitures agricoles (conditionné à l'installation des panneaux solaires). La Région pourrait également être sollicitée dans le cadre de la stratégie « changement climatique » ;
- les départements de la Loire ou du Rhône ;
- les EPCI du territoire qui, à l'instar de la CCMP, pourraient être intéressés pour soutenir financièrement cette démarche (aide à l'investissement des agriculteurs ou à la mise en place de cette action d'accompagnement) du territoire souhaitant s'impliquer. Ces subventions pourront venir en complément avec les autres aides départementales et régionales déjà mises en place.

Charles ZILLIOX souligne que le Parc est dans son rôle d'expérimentation et de solutions nouvelles. Le Parc est là pour fédérer. C'est une piste intéressante.

Martine MAZOYER indique que les Communes sont beaucoup sollicitées en ce qui concerne la défense extérieure contre les incendies. Une telle solution peut en effet être intéressante pour remplir les réserves.

Valérie PEYSSELON indique qu'il faut être vigilant avec les réserves incendie qui doivent être pleines et ne pas être utilisées pour autre chose.

Charles ZILLIOX répond qu'en effet la récupération d'eau de pluie ne peut pas être la seule solution retenue pour le remplissage des réserves.

Claude BONNEL fait part de l'existence d'aide régionale au désamiantage des toitures si des panneaux photovoltaïques sont installés.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que cela peut aussi être une incitation pour les agriculteurs à changer leur toiture amiantée. Ce type de toiture est très fragile et casse comme du verre.

Valérie PEYSSELON affirme qu'il faudra associer le Département de la Loire qui travaille déjà pour des aides aux agriculteurs sur les économies d'énergie et sur l'eau.

Serge RAULT souligne qu'il faudra aussi se poser la question des retenues collinaires et du projet de faire remonter l'eau de la vallée.

Luc THOMAS demande si l'eau qui ruisselle sur les toits peut être consommée directement par les animaux.

Claude BONNEL lui répond qu'une filtration est nécessaire.

6 - PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU PARC À LA MAIRIE DE PÉLUSSIN.

La Commune de Pélussin réaménage l'accueil et le sous-sol de la mairie à partir de mi-septembre. Ce projet l'oblige à déménager l'accueil dans la salle du conseil qui est également la salle des mariages. Ces travaux s'achèveraient en décembre 2022.

La Commune souhaiterait solliciter le procureur de la République pour un transfert de sa salle des mariages à la Maison du Parc.

À ce jour, sont déjà programmés 2 mariages le samedi 24 septembre à 11h00 et le vendredi 30 septembre à 17h00.

La salle du rez de chaussée pourrait être mise à disposition pour ce faire. Cela nécessite cependant de la manutention de la part de l'équipe technique du Parc.

Les lancers de confettis et autres ne seraient pas autorisés, ainsi que le stationnement à l'intérieur de l'enceinte de la Maison du Parc (sauf personnes en situation de handicap).

Une convention serait à intervenir entre la Commune et le Parc pour préciser les modalités de prêt de la salle à titre gratuit.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour le prêt d'une salle à la Mairie de Pélussin pour y célébrer les mariages et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Organisation d'une journée de formation pour les élus des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Une journée de formation pour les élus des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (Présidents et Vice Présidents et élus du Bureau) sur les questions de la prise de parole en public et d'incarnation de la Charte est organisée en lien avec Cap Rural et l'Association des Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA).

Elle se tiendra à Valence, de 9h à 17h, le 28 ou le 30 juin 2022 (au choix des personnes intéressées)

Cette formation prendra la forme d'un atelier d'échanges entre élus souhaitant :

- Acquérir plus d'aisance dans leur prise de parole publique en portant les valeurs de la charte d'un PNR
- Concevoir leur communication de façon adaptée à des objectifs, à un public, à un cadre institutionnel ou informel
- Découvrir des clés et des astuces pour faire face au trac, à des situations imprévues, des interactions tendues...

Cette formation est également l'occasion de faire connaissance avec d'autres élus d'autres Parcs.

La formation est prise en charge via la cotisation versée par le Parc du Pilat à Cap Rural. Les frais de déplacement et le repas du midi seront pris en charge également par le Parc.

Deux élus du Parc du Pilat sont déjà inscrits. Si d'autres membres du Bureau sont intéressés, ils sont invités à se faire connaître avant la fin de la semaine à Sandrine GARDET en précisant s'ils retiennent la date du 28 ou celle du 30 juin 2022.

Sandrine GARDET précise que cette formation est partie du constat qu'il est parfois difficile pour les élus de s'approprier le Parc.

Charles ZILLIOX indique qu'en temps de révision de Charte, il serait important que les élus aient « l'esprit Parc » pour incarner et porter les valeurs du Parc.

Charles ZILLIOX clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants et indique que la prochaine réunion de Bureau aura lieu le 6 juillet. Le comité syndical aura lieu le 22 juin à 18h30.